

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 95/62 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE A L'ETUDE DES CAPACITES DES PORTS DE PLAISANCE DE L'ÎLE**

**REÇU LE**

12. JUIN. 1995

PREFECTURE DE CORSE

**SEANCE DU 30 JUIN 1995**

**REÇU LE**

12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le trente Juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:**

M. Pascal ARRIGHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI  
M. Jacques FIESCHI à M. Jean-François STEFANI  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Emile MOCCHI  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Félix LUCIANI à M. Dominique BURESI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Pierre-Timotheé PIERI à M. Jean-Charles COLONNA  
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESINI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Antoine GAMBINI, Jean-Baptiste LANTIERI, Michel MORETTI, Jules-Paul NATALI, Alphonse TAMBURINI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** proposition du Groupe Corsica Nazione,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :****REÇU LE**

12. JUIL. 1995

PRÉFECTURE DE CORSE

**CONSIDERANT** l'immatriculation prévisible dans les ports corses de plusieurs centaines de navires de plaisance et de paquebots de croisière.

**CONSIDERANT** que les visites annuelles de sécurité seront effectuées dans les ports corses.

**DEMANDE** qu'il soit procédé à l'étude des capacités des ports de plaisance de l'île ainsi que des conséquences tant au niveau des besoins en équipements supplémentaires qu'à celui de l'environnement.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Ajaccio, le 30 juin 1995

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE  
12. IIII. 1995  
PRÉFECTURE DE CORSE